

DOSSIER DE PRESSE

Livré-sur-Changeon, le lundi 1er juin 2015

pays de Fougères

Nouveaux contrats Europe-Région-Pays sur la période 2014-2020
Contrat renouvelé entre la Région et le Pays de Fougères



Alors que les 12 premiers contrats de partenariat Europe-Région-Pays ont été adoptés en avril par l'assemblée régionale, Pierrick Massiot, Président de Région, s'est lancé dans un tour de Bretagne des signatures officielles. Le 1er juin, il a signé le contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Fougères. Une première enveloppe de 3,4 M€, pour la période 2014-2016, permettra d'y soutenir des projets en lien avec les 2 priorités de développement partagées avec la Région : l'anticipation des mutations économiques et la transition énergétique. Une attention particulière sera également portée au rééquilibrage social, démographique et économique de Louvigné Communauté et Antrain Communauté, et du rôle de Fougères comme ville-centre du Pays.

Pour **Pierrick Massiot**, "*le développement de la Bretagne s'appuie sur tous les territoires et la dynamique de la région, toute entière, impacte et entraîne les territoires. Il est donc indispensable d'articuler développement régional et développement local*". C'est tout le sens des nouveaux contrats de partenariat établis avec les 21 Pays et l'association des îles du Ponant, auxquels la Région renouvelle sa confiance.

Pierre angulaire de la politique régionale d'aménagement pour l'avenir de la Bretagne, à nouveau mise en œuvre à l'échelle des Pays, la nouvelle génération de contrats de partenariat[1] permet de soutenir les projets locaux, définis autour de **priorités partagées** par la Région et le Pays, **réparties en 3 catégories** : les priorités de **développement** (axe 1), de **rééquilibrage territorial** (axe 2) et de **services collectifs** (axe 3).

Encourager le développement local créateur d'emplois

Favoriser l'égalité des territoires et encourager le développement local, c'est le double objectif que s'est fixé la Région pour ces nouveaux contrats de partenariat qui, au-delà d'une péréquation renforcée, ont vocation à soutenir l'ingénierie des projets et à susciter la création d'emplois dans les territoires. La Région y consacrera **266 M€ sur la période 2014-2020**, auxquels s'ajouteront près de **122 M€ de fonds européens** territorialisés (voir page 5).

Concernant le Pays de Fougères, plusieurs priorités sont identifiées :

- ✔ **Anticiper les mutations économiques** : affirmer la vocation agricole et industrielle du Pays et accompagner les entreprises en mutation, favoriser la mise en réseau du territoire, relever le défi de l'innovation et des nouvelles filières créatrices d'emploi et développer les usages du numérique.
- ✔ **Engager la transition énergétique :** faire du Pays un territoire de référence en matière de performance énergétique des bâtiments, de production d'énergies renouvelables, de gestion économe des ressources du territoire et d'innovation pour réduire les consommations d'énergie.
- ✔ Le "**rééquilibrage territorial**" : aider les communautés de communes d'**Antrain** et de **Louvigné** à agir contre la déprise démographique, économique et sociale, et affirmer le rôle de **Fougères** en tant que ville-centre Cœur de Pays et ville moyenne en Bretagne.
- ✔ Les **services collectifs essentiels** : 20 % de l'enveloppe globale sera dédiée au soutien de projets portant, entre autres, sur les thématiques **santé**, **enfance-jeunesse**, **personnes âgées** et **transports**, avec pour ambition de compléter l'offre de services à la population.

1 *22 contrats de partenariat seront signés : 21 avec les Pays et 1 avec l'association des îles du Ponant. Les 12 premiers ont été validés lors de la session du Conseil régional d'avril. Les suivants seront présentés au vote des élus régionaux en juin prochain.*

Contacts presse : Odile Bruley – Caroline Deghorain – Rose-Marie Louis
Tél. : **02 99 27 13 54** – Courriel : **presse@region-bretagne.fr** – Internet : **www.bretagne.bzh/espace-presse**

40,96 € par habitant d'ici 2016

Pour la période 2014-2016, une première enveloppe régionale de **3,44 M€** (soit 40,96 € par habitant) sera dédiée à ces priorités. Elle sera complétée, d'une part, par des crédits européens, et, d'autre part, lors de la révision des contrats courant 2016, par une nouvelle dotation régionale.

Alors que, pour cette nouvelle génération de contrat, la Région s'est attachée à rechercher une mobilisation et une participation plus large des acteurs locaux -chefs d'entreprises, responsables associatifs, syndicats, consulaires...-, le Pays de Fougères sera chargé de constituer, dans les semaines qui viennent, un **Comité unique de programmation**. Composée d'élus mais aussi de membres de la société civile, cette instance sera particulièrement impliquée dans la démarche puisqu'elle sera chargée d'examiner les projets, durables, pouvant bénéficier d'un soutien régional ou européen.

Le contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Fougères 2014-2020 a été signé par :

Pierrick MASSIOT, Président du Conseil régional de Bretagne,

Thierry BENOÎT, Président du Pays de Fougères, Marches de Bretagne,

Bernard GAUDIN, Rapporteur général du Conseil de développement du Pays de Fougères, Marches de Bretagne,

et les Présidents des communautés de communes du Pays :

Pierre PRODHOMME, Président de la Communauté de communes du pays de Saint Aubin du Cormier,

René CANTO, Président de Antrain communauté,

Jean MALAPERT, Président de Coglais communauté Marches de Bretagne,

Bernard MARBOEUF, Président de Fougères communauté,

Louis PAUTREL, Président de Louvigné communauté.

Retour sur le contrat Région Pays de Fougères 2006-2012

Lors de la précédente génération de contrat, le Pays de Fougères a bénéficié d'une enveloppe régionale de **9,1 M€** , participant ainsi à l'accompagnement de **45 projets** sur des thématiques aussi variées que le tourisme, le sport, la culture ou la solidarité. Parmi les opérations réalisées, on peut citer :

- **La construction de la piscine Aquatis à Fougères** : dans l'optique d'améliorer les services à la population, mais aussi pour développer l'attractivité du pays de Fougères, les élus locaux ont souhaité doter leur territoire d'un équipement de nouvelle génération, innovant et attractif, orienté vers les activités ludiques et de sport-santé. Inaugurée en mai 2010, la piscine comprend 5 espaces distincts, pour une surface totale de bassins de près de 1 300 m². Elle prend en compte des considérations de qualité environnementale, notamment en matière de chauffage et de traitement de l'eau. Dans le cadre du contrat Région-Pays 2006-2012, la Région a attribué une subvention d'1,8 M€ à cette opération, soit 15% de son coût global.

- **La création d'un multi-accueil pour les 0-3 ans sur la commune d'Antrain** : en vue de pallier l'absence d'offre de garde collective sur le canton, le comité de suivi enfance d'Antrain Communauté a opté en faveur de la création d'un multi-accueil petite enfance, d'une capacité de 16 places, soit 14 places de crèche et 2 places de halte-garderie. D'une surface totale d'environ 350 m², l'équipement a été pensé pour répondre à de hautes exigences environnementales. Il vise à accueillir des enfants de 0 à 3 ans, de manière régulière ou occasionnelle, en contribuant à leur épanouissement, leur socialisation et à leur développement personnel. Dans le cadre du contrat Région-Pays, la Région a soutenu ce projet à hauteur de 116 000 €, soit 15 % de son coût global.

- **L'ouverture d'un centre de valorisation du patrimoine oral à Parcé** : véritable levier de développement local, la « ***Granjagoul*** » est un centre d'animation et de ressources sur la langue Gallo et la culture populaire. Implanté au cœur du bourg de Parcé, cet espace de vie témoigne de la volonté des élus de soutenir et promouvoir la culture orale. Après une période de plusieurs mois sans commerce dans le centre bourg, ce projet représente en outre un atout fédérateur pour consolider le réseau des acteurs, en contribuant aussi à l'affirmation de l'identité du Pays. Dans le cadre du contrat région-Pays de Fougères, la Région a soutenu ce projet à hauteur de 115 800 €, soit 30% de son coût global.

Les axes prioritaires du contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Fougères 2014-2020

5 pistes pour accompagner le développement économique dans un contexte en pleine mutation

Affirmer la vocation agricole et industrielle du territoire et accompagner les entreprises en mutation

Fortement marqué par le poids de ses secteurs industriels et agricoles, le pays de Fougères est confronté à un double enjeu : celui de sa capacité à créer de nouvelles activités et celui de l'assise de ses secteurs traditionnels, qui peinent à trouver localement les compétences dont ils ont besoin pour leur développement ou leur réorientation stratégique.

Accompagner et anticiper le développement des compétences

Alors que le nombre de demandeurs d'emplois augmente, l'inadéquation entre les compétences de la main d'œuvre locale et certains besoins des entreprises s'explique notamment par un niveau de diplôme peu élevé sur le territoire (21 % de la population de 15 ans et plus n'a aucun diplôme, contre 14 % dans la région, et seuls 29,2 % détient au moins le niveau Bac, contre 39,1 % en Bretagne), mais également par une méconnaissance et la faible appétence des jeunes pour les métiers de l'industrie.

Favoriser la mise en réseau du territoire pour une attractivité renforcée

Le pays de Fougères souffre d'un déficit d'attractivité pour de nouvelles activités. Son développement économique est essentiellement endogène et sa part de création d'entreprise est faible. Des réseaux d'entreprises au sein de filières en développement se structurent et seront accompagnés dans le cadre du contrat de partenariat.

Relever le défi de l'innovation et des nouvelles filières créatrices d'emploi

S'il convient de conforter les filières traditionnelles, sur lesquelles le développement économique du pays s'appuie fortement, la question de la diversification des activités et de l'innovation se pose de plus en plus, dans un contexte de mutations économiques. Le contrat de partenariat viendra en appui d'actions destinées à accompagner le développement de nouvelles filières, comme par exemple les biotechnologies, l'économie circulaire, l'écologie industrielle, l'économie touristique, etc.

Développer les usages du numérique au service du développement économique

Le numérique, pour sa part, a désormais investi tous les niveaux de la sphère économique. Sur le pays de Fougères, la mise en œuvre de technologies accélérant le débit de transmission des données doit permettre aux différents acteurs d'en tirer bénéfice en développant les usages : gains de productivité, innovation, nouvelles organisations du travail, nouveaux accès à la formation, etc.

<u>Pourront être soutenus dans le cadre du contrat de partenariat</u> :
- des projets de requalification, création ou rénovation de bâtiments industriels ou agricoles,
- des créations, reprises ou transmissions d'entreprises (artisans, commerces, agriculture),
- des plans d'actions GPEC-T,
- des actions en soutien à l'émergence de réseaux économiques de territoire (clusters, pôles…),
- des projets innovants dans les secteurs à forte composante numérique (co-working, développement d'applications numériques…), etc.

Engager la transition énergétique

Le Pays de Fougères a enclenché une sensibilisation générale et impulsé des expérimentations. Par sa stratégie déployée depuis 2005-2006 (création de la mission énergie, Plan Climat Energie Territoire, Ecobatys, Plate-forme Locale de Rénovation…), il s'est doté des moyens de devenir un territoire de référence en matière de transition énergétique. Le contrat de partenariat viendra en appui d'actions complémentaires destinées à **améliorer la performance énergétique des bâtiments**, favoriser la production d'**énergies renouvelables** et la **gestion**

économe des ressources du territoire, évaluer et faire connaître les **enjeux environnementaux** du territoire, soutenir les pratiques et les démarches innovantes pour **réduire les consommations** d'énergie sur le territoire, accompagner le **développement des mobilités** durables et numériques.

Pourront être soutenus dans le cadre du contrat de partenariat :
- les audits et expérimentations visant des économies d'énergie, la rénovation énergétique de bâtiments publics...,
- les projets de production d'énergies renouvelables sur le territoire (méthanisation, filière bois, solaire...),
- les actions de sensibilisation aux enjeux et aux bonnes pratiques (animations, outils pédagogiques, formation...),
- les projets visant à améliorer l'utilisation de la ressource foncière,
- les projets de développement des modes de transports individuels partagés (covoiturage, autopartage, transport à la demande), de l'usage des véhicules électriques, la mise en œuvre d'outils numériques au service de la transition, etc.

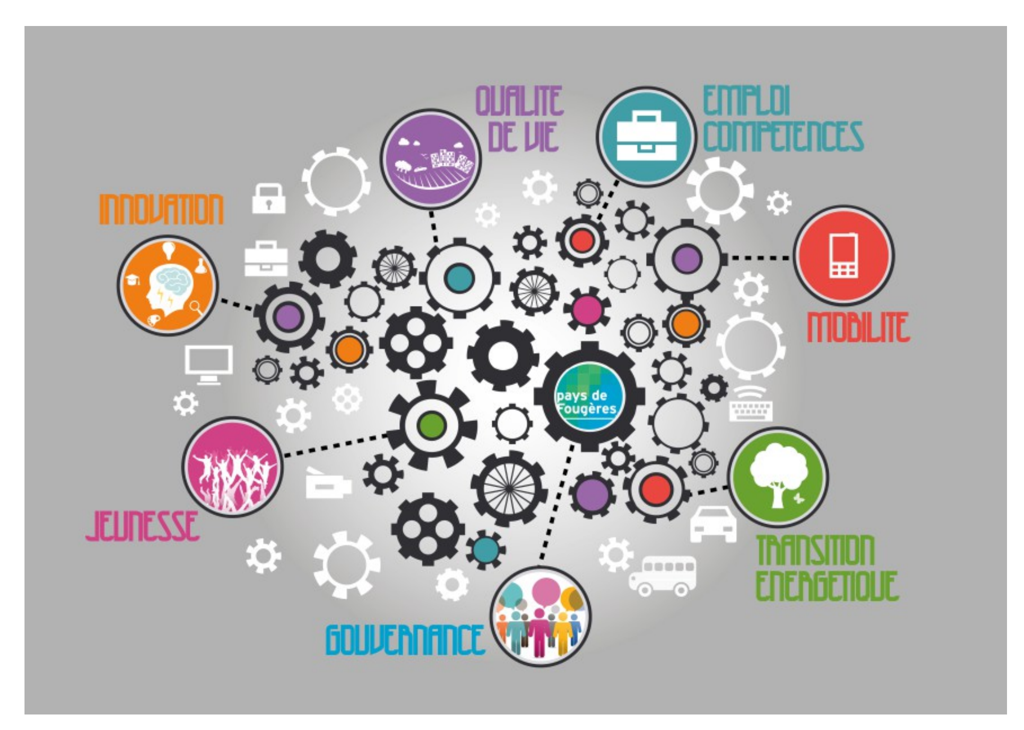
Le "rééquilibrage territorial"

Alors que les habitants et activités ont tendance à quitter les centres-bourgs, cela peut générer une fragilité économique, démographique ou sociale. La Région et le Pays souhaitent ici aider les communautés de communes de **Louvigné** et d'**Antrain** à réinvestir les cœurs de bourg pour créer des services, du logement social, des espaces partagés mais aussi inciter à la densification démographique.
Le contrat de partenariat prévoit aussi d'affirmer, à travers les projets qu'il soutiendra, le rôle de **Fougères** en tant que ville-centre du territoire, moteur pour l'attractivité du pays dans son ensemble.

Pourront être soutenues les études stratégiques d'aménagement de bourg destinées à développer l'attractivité, les travaux visant à réinvestir les bâtiments vacants en cœur de bourg pour y installer des services à la population, des logements ou des espaces partagés... ainsi que l'expérimentation de nouvelles approches de gestion des vacances de locaux. A Fougères, la création de nouveaux services à la population pourra également être aidée.

Les services collectifs essentiels

Le pays de Fougères souhaite utiliser cette enveloppe spécifique (20 % de l'enveloppe, soit 688 320 € pour la période 2014 - 2016) pour compléter son offre de services au public, notamment les services à l'**enfance et à la jeunesse, de santé, aux personnes âgées et de transport**. Les projets d'équipements et de services accompagnés dans le cadre du contrat permettront de renforcer l'attractivité du territoire, d'une part, et de répondre aux besoins des habitants, d'autre part.



Le pays de Fougères en quelques chiffres
(source INSEE)



Son territoire
- une superficie de 1 026 km²
- une densité de 82 habitants / km²(2012)
- 58 communes, 5 communautés de communes

Sa population :
- plus de 84 026 habitants (Insee RP2011)
- croissance démographique annuelle moyenne : +0,6 % / an entre 2006 et 2011, inférieure aux moyennes régionale (+0,8% / an) et départementale (+1% / an).

La population des 15-64 ans par catégorie socioprofessionnelle en 2011

	Pays	Poids Pays / Bretagne (en%)
Agriculteurs exploitants	1 898	4,8
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	2 238	2,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 959	1,6
Professions intermédiaires	7 951	2,3
Employés	10 206	2,5
Ouvriers	12 600	3,4
Retraités	5 451	2,5
Autres personnes sans activité professionnelle	7 305	2,0
Ensemble	**50 609**	**2,5**

La population des 15 à 64 ans en 2011 par type d'activité

	Pays	Bretagne
Population totale	50 880	2 022 508
Population active	38 479	1 454 873
Part de la population active (%age)	75,6	71,9 %
Actifs ayant un emploi	35 248	1 304 169
Part des actifs ayant un emploi (%age)	91,6	89,6 %
Chômeurs	3 232	150 705
Taux de chômage (en%age)	8,4	10,4 %

6 700 élèves scolarisés en 2013 (2,4 % du total des élèves scolarisés en Bretagne)
1 235 jeunes de 16 à 25 ans non insérés en 2011 (ni actifs en emploi, ni élèves, étudiants ou stagiaires) (2,2 % des jeunes Bretons dans cette situation)

Les entreprises
Nombre d'entreprises créées en 2014 : 374 dont 174 auto-entrepreneurs (soit 1,9 % des entreprises créées cette même année, en Bretagne)

La répartition des emplois au 1er janvier 2012 *(source : Observatoire du Pays de Fougères)*

	Pays de Fougères	en %	En Bretagne (en%)	En France (en%)
PRIMAIRE : agriculture	2 725	**9**	4,5	2,4
SECONDAIRE : industrie et bâtiment, travaux	9 272	**30,5**	21,3	19,6
TERTIAIRE	18 407	**60,5**	74,2	78
Total	30 404	**100**	100	100

La Région fait à nouveau le pari des Pays

Lors de la session des 9 et 10 avril derniers, les 11 premiers contrats de partenariat(2) Europe-Région-Pays 2014-2020 et le contrat de partenariat avec les îles ont été adoptés par l'assemblée régionale. Ils permettront de soutenir les projets et stratégies de développement des territoires et, par la même, de la Bretagne toute entière. La Région montre une nouvelle fois qu'elle croit aux Pays et les place au cœur de sa démarche, à l'heure où certains voudraient les voir disparaître.

Comme elle le fait depuis de nombreuses années déjà, la Région Bretagne choisit de s'appuyer, à nouveau, sur les Pays et l'association des îles du Ponant, pour la mise en œuvre de sa politique d'aménagement des territoires à travers des contrats de partenariat, courant sur la période 2014-2020.

Aboutissement de plusieurs mois de **concertation** avec les acteurs locaux, la stratégie régionale vise à favoriser l'égalité des territoires mais, au-delà d'une péréquation renforcée -le Pays du Centre-Ouest Bretagne recevra quatre fois plus de dotations par habitant que le Pays de Rennes-, la volonté est d'**encourager le développement local** par un soutien fort à l'ingénierie des projets et de susciter la création de nouveaux emplois dans les territoires. Car, comme le rappelle Thierry Burlot, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire breton, la Région est convaincue qu'"***un espace n'est jamais condamné pour peu qu'il soit porteur d'un projet***".

Mobiliser les énergies sur le terrain par une plus forte participation

C'est pour cette raison que la nouvelle génération de contrats fait appel à une **mobilisation et une participation plus large des acteurs locaux** -chefs d'entreprises, responsables associatifs, syndicats, consulaires...-, sur le terrain, autour de projets concrets de développement. Les précédents contrats engageaient la Région, le Pays et les collectivités qui le composent et, via les Conseils de développement, la société civile. L'implication de celle-ci est aujourd'hui renforcée par la création, dans chaque pays, d'un **Comité unique de programmation** : composé d'une moitié de membres issus de la société civile, il sera chargé de mettre en œuvre la stratégie du territoire par l'examen des projets, durables, pouvant bénéficier d'un soutien régional ou européen. C'est, en quelque sorte, **le plus important budget participatif de France**, doté de près de 400 millions d'euros !

Les fonds européens territorialisés intégrés aux contrats de partenariat

Cherchant toujours les meilleures articulation et complémentarité possibles entre sa politique et les autres dispositifs financiers existants (contrat de plan État-Région, financements des Conseils départementaux...), la Région -nouvelle autorité de gestion d'une partie des fonds européens- a par ailleurs souhaité aller plus loin en intégrant, dans l'enveloppe globale des contrats, les fonds européens territorialisés.

Une **démarche innovante** sur le plan national par le **niveau d'intégration voulu entre politiques régionales et fonds européens**. Il s'agit donc désormais de contrats de partenariat Europe-Région-Pays qui permettent que toutes les enveloppes financières destinées au développement local d'un territoire bénéficient d'une même et unique gouvernance. Un partenariat observé par la Commission européenne avec une attention toute particulière car **novatrice et crédibilisant les fonds européens**.

Ainsi aux 266 M€ que consacrent la Région à la mise en œuvre des contrats de partenariat, s'ajoutent 121,9 M€ de fonds européens(3). Au total, une enveloppe de près de **388 M€ dédiée, entre 2015 et 2020,** à la mise en œuvre de projets qui répondent à des priorités partagées entre la Région et les Pays pour le développement de la Bretagne et qui valorisent, localement, les ressources, humaines d'abord, mais aussi culturelles, économiques et environnementales de chaque territoire.

Des projets répondant à cinq priorités identifiées

Accompagnement de nouvelles filières créatrices d'emplois, renforcement des bourgs et centres-villes par

2 *Les 12 premiers contrats votés : Brest, Brocéliande, Centre-Bretagne, Centre-Ouest-Bretagne, Cornouaille, Fougères, Ploërmel-Coeur de Bretagne, Pontivy, Redon-Bretagne Sud, Saint-Malo, Vitré-Porte de Bretagne et les îles du Ponant.*

3 *Les fonds européens intégrés au contrat de partenariat : 77 M€ de FEDER, 36,8 M€ FEADER dans le cadre du programme LEADER et 8,1 M€ de FEAMP territorialisé.*

l'habitat social ou les services, investissements en faveur d'écoles, d'équipements sociaux-culturels ou sportifs, de pôles de services, des mobilités (intermodalité, mobilités douces...)... Chaque projet soutenu devra répondre à l'une des 5 priorités identifiées pour l'avenir de la Bretagne :

- accompagner le développement économique et mieux accompagner les mutations,
- exploiter et valoriser davantage la vocation maritime de la Bretagne,
- développer l'accessibilité (mobilité des populations, des marchandises mais aussi de l'information et des services par les infrastructures et les usages numériques),
- préserver les ressources et accompagner la transition énergétique,
- offrir aux Bretonnes et aux Bretons des conditions de vie satisfaisantes.

Des projets durables

Les projets financés devront, par ailleurs, être porteurs de développement pour le territoire et ceux, de manière durable. Chacun d'entre eux verra donc sa "durabilité" questionnée au regard d'une grille d'analyse composée de 4 piliers :

- sa bonne **intégration au territoire** : un foncier maîtrisé et un projet facile d'accès.
- sa contribution au développement du **lien social** : un projet pour tous, favorisant le lien social, ainsi qu'une mise en valeur du patrimoine et un développement des langues régionales, de l'art et de la culture.
- sa prise en compte des enjeux de **transition écologique et énergétique** : une préservation des ressources et de la qualité de l'environnement ainsi qu'une consommation d'énergie maîtrisée.
- la **valeur ajoutée créée** pour l'économie locale.

La révision à mi-parcours

Compte tenu du contexte mouvant de réforme territoriale dans lequel évoluent les collectivités, des ajustements seront nécessaires d'ici 2020. Aussi, les contrats feront-ils l'objet d'une révision à mi-parcours, en 2017, amenant à leur réalisation selon deux périodes 2014-2016 et 2017-2020.

Le Pays : un territoire de projets, soutenu par la Région pour la mise en œuvre de sa politique d'aménagement

Il y a 50 ans, était créé le premier pays de Bretagne : le Pays du Mené. Depuis, la totalité du territoire breton s'est maillé de 21 pays qui contribuent à renforcer les solidarités et sur lesquels la Région s'appuie pour construire sa politique d'aménagement.

Les pays sont des territoires cohérents à l'échelle d'un bassin de vie, organisés autour d'une ou plusieurs agglomérations ou villes moyennes qui mettent en œuvre une stratégie de développement élaborée par les acteurs eux-mêmes. Alors qu'ils réunissent toutes les collectivités locales d'un secteur donné, ils constituent des espaces de dialogue, de gouvernance. Ils contribuent à renforcer les solidarités entre les territoires qui les composent et les acteurs qui y évoluent.

La Région collabore depuis de nombreuses années avec ces territoires pour la mise en œuvre de sa politique d'aménagement. De par l'espace qu'il couvre, les collaborations entre collectivités qu'il génère, la cohésion qu'il crée, les discussions et choix qu'il provoque, le Pays a été identifié par la Région comme l'espace et le collectif d'acteurs le plus efficient pour construire et définir les projets à mettre en œuvre pour le développement du territoire et de la Bretagne toute entière. Avec cette nouvelle génération de Contrats de partenariat Europe-Région-Pays, elle réaffirme cette conviction plus que jamais d'actualité.

Les 21 Pays de Bretagne



Les 6 grands principes régissant les contrats de partenariat

La territorialisation

Par sa politique territoriale, la Région œuvre depuis de nombreuses années en faveur du développement de la Bretagne et de ses territoires. Elle s'appuie pour cela sur les 21 espaces de projets que sont les « Pays », qui maillent l'intégralité du territoire régional et l'Association des îles du Ponant qui fédère notamment les îles bretonnes. Les Pays restent le lieu de rencontre de tous les EPCI bretons et donc de toutes les communes qui les composent, le lieu de partage avec la société civile, notamment à travers les conseils de développement.

La concertation

Les Pays sont aussi le lieu d'une possible et souhaitable rencontre des stratégies territoriales de la Région, mais aussi de l'État, de l'Union européenne et des départements. Ainsi, la politique territoriale régionale 2014-2020 poursuit l'ambition d'assurer le croisement entre les orientations régionales et les priorités définies par les territoires dans le prolongement des réflexions engagées en 2013 autour des « lectures régionales des dynamiques de développement ».

La contractualisation

La contractualisation régionale est mise au service de stratégies intégrées, multi sectorielles, construites dans un cadre partenarial et cohérentes avec les démarches de développement animant chaque territoire : les chartes de Parcs naturels régionaux, les Schémas de Cohérence Territoriale, les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, les démarches de Gestion Intégrée de la Zone Côtière...

Principal outil de partenariat entre la Région et les collectivités bretonnes, il permet l'adaptation des politiques régionales aux spécificités des territoires, l'équité des territoires et actions ciblées sur des zones en difficulté. Le contrat favorise également une démarche partenariale entre collectivités, organisée autour d'une vision commune du territoire et selon un principe de subsidiarité. En définitive, à travers l'engagement contractuel, c'est toute « la lisibilité et la cohérence de l'action publique » qui est favorisée.

La péréquation

Les dynamiques de développement des territoires bretons peuvent être inégalitaires. Il y a parfois de fortes inégalités, au sein même de chaque Pays, au sein même des communes. La Région, dans des proportions, allant de 1 à 4, a pris en compte ces inégalités par des soutiens financiers différenciés. Elle a aussi ouvert aux Pays, la possibilité de faire de même, en proposant la mise en œuvre d'un axe "rééquilibrage territorial".

La participation

Ce contrat engage la Région, le Pays, les EPCI qui le composent, mais aussi la société civile, par la signature du président du conseil de développement. Il s'agit d'affirmer que le développement des territoires passe aussi par la mobilisation des chefs d'entreprises, des responsables associatifs, des syndicats et consulaires, des bénévoles et autres professionnels, plus largement, de tous ceux qui font vivre les territoires. Le comité unique de programmation qui suivra la mise en œuvre de ce contrat de partenariat aura donc une majorité de membres issus de la société civile.

La clarification

Ainsi, est proposé un contrat de partenariat unique Europe-Région-Pays, qui a vocation à accompagner, à l'échelle de chacun des 21 pays et des Îles du Ponant, la réalisation d'actions répondant à des priorités stratégiques régionales et locales. Ces actions devront aussi clairement s'inscrire dans la durabilité. C'est la condition de l'utilité, de l'acceptabilité de ces investissements par nos concitoyens, et de l'efficience de la dépense publique. Il revient aux collectivités bretonnes, aux acteurs publics et privés de mettre en œuvre des projets durables, respectueux de l'environnement et de la qualité de la vie.

Les contrats de partenariats 2014-2020 : mode d'emploi

La signature de chaque contrat, après son vote en assemblée régionale puis son approbation officielle au sein des pays, de chaque EPCI concerné et du Conseil de développement, lance la mise en œuvre et la programmation des projets pour la mobilisation des crédits régionaux. Des projets qui devront être en adéquation avec la stratégie et les priorités définies dans le contrat.

Plusieurs enveloppes financières

Le montant de l'enveloppe de crédits régionaux qui seront dédiés au contrat pour la période 2014-2016 est signifiée dans ce contrat à travers :

- la “Convention pour le **soutien régional aux priorités de développement**” (crédits régionaux) : les pays n'ayant pas les mêmes capacités de développement, la Région a choisi d'appliquer une péréquation à la dotation régionale des contrats de partenariat. Cette péréquation s’appuie sur 3 indices que sont le développement humain (niveau de vie, éducation, santé), le dynamisme des territoires (évolution de la population, du nombre d'actifs), et la capacité d'intervention des collectivités (potentiel financier, densité, part de population couverte par les minima sociaux).

  Ainsi pour la période 2014-2016, la dotation régionale (qui s'élève à 103,3 M€ pour cette première période) accordée à chaque pays varie de 1,5 M€ (Brocéliande) à 12,8 M€ (Brest), pour une part par habitant oscillant de 14,58 € (Rennes) à 53,33 € (Centre-Ouest-Bretagne). (Cf. tableau des dotations 2014-2016 page 6).

Cette enveloppe sera complétée par des conventions spécifiques pour la mobilisation des différents fonds européens

- **FEDER** (Fonds européen de développement régional) : une enveloppe régionale de 77 M€, dont 48 M€ dédiés aux Pays, mobilisable pour des projets liés aux usages numériques, à la réhabilitation énergétique de l'habitat social, aux énergies renouvelables et aux mobilités. Le montant de l'enveloppe par Pays sera définie dans les semaines à venir.
- **LEADER** (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est un programme financé par le fonds européens FEADER destiné à soutenir, en milieu rural, des stratégies innovantes définies localement, par et pour les acteurs locaux, publics et privés, dans une démarche partenariale. La Région Bretagne a choisi de dédier 10 % de son FEADER au programme LEADER, soit 36,8 M€ et a souhaité que chacun des 21 pays puissent porter un programme LEADER. Fin 2014, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, la Région a invité tous les pays (car tous recouvrent, au moins en partie, un espace rural) à faire une proposition de programme LEADER, cohérente avec les grandes lignes stratégiques de leur contrat, qui précise les enjeux et types de projets qu'ils souhaiteraient voir bénéficier de ces crédits européens. Ces propositions ont été analysées par les services de la Région et ont permis de déterminer les dotations accordées à chaque pays (voir encadré page suivante).
- Le **FEAMP** territorialisé (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche). Un appel à projets sera lancé après que le programme opérationnel FEAMP ait été validé par la Commission européenne (été 2015).

Le comité unique de programmation pour une nouvelle gouvernance dans les pays

Pour une meilleure articulation et davantage de cohérence entre les dispositifs régionaux et européens, la Région propose que leur gouvernance soit assurée, sur chaque territoire, par une seule et même entité : le comité unique de programmation, co-présidé par la Région et le Pays. Son installation constituera la première étape après la signature du contrat.

Sa composition : Il est composé pour moitié d'élus (représentants du Pays et des EPCI qui le constituent) et pour moitié de représentants du privé issus du conseil de développement[4] auquel s'ajoute le conseiller régional référent du Pays, qui tous disposent d'une voix délibérative. Peuvent par ailleurs être membres du comité, à titre consultatif, des conseillers régionaux, départementaux, ou président de Parc naturel régional

4 *Les conseils de développement sont des assemblées consultatives, formées au sein de chaque pays. Ils sont associé à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de territoire. Ils sont composés de membres de la société civile : associations, personnalités qualifiées, citoyens volontaires...*

dans le cas où le territoire est concerné.

Son rôle et ses missions : le comité est chargé de la mise en œuvre du contrat par l'examen des projets susceptibles d'être inscrits au contrat. Il rendra un avis concernant l'attribution des crédits régionaux (la décision relevant du Conseil régional) et sélectionnera les projets éligibles aux crédits européens.

L'analyse des projets se fera notamment au regard de leur durabilité (grille de questionnement) avec audition des maîtres d'ouvrage.

Mise en œuvre du programme LEADER

Un comité de sélection, constitué par la Région, a analysé les candidatures transmises par tous les pays fin janvier, puis défini l'enveloppe LEADER dédiée à chaque territoire en application de 3 critères : la qualité des candidatures au regard de leur pertinence et de leur capacité à répondre aux enjeux locaux (50 % de l'enveloppe régionale répartie selon ce critère), la Région a également souhaité prendre en compte les situations de fragilité en appliquant un critère de péréquation (25 % de l'enveloppe régionale répartie selon ce critère), et afin de doter chaque territoire d'un montant suffisant pour garantir un effet levier, un montant forfaitaire identique a été attribué à chaque pays(25 % de l'enveloppe).

Les enveloppes s'échelonnent ainsi de 1,08 M€ pour le Pays de Rennes à 2,2 M€ pour le Pays de Cornouaille, soit de 6,15 € à 31,34 € par habitant, avec une moyenne de 15,71 €/habitant.

Pays	Dotation Leader	Dotation/habitant
Auray	1 827 357 €	20,57 €
Brest	1 924 218 €	9,98 €
Brocéliande	1 429 569 €	21,40 €
Centre Bretagne	1 558 148 €	31,34 €
Centre Ouest Bretagne	1 875 990 €	19,35 €
Cornouaille	2 206 266 €	8,63 €
Dinan	1 852 520 €	16,92 €
Fougères	1 978 316 €	23,33 €
Guingamp	1 714 736 €	17,44 €
Lorient	1 472 236 €	14,36 €
Morlaix	2 002 211 €	15,46 €
Ploërmel – Cœur de Bretagne	1 436 993 €	20,29 €
Pontivy	1 699 721 €	19,04 €
Redon – Bretagne Sud	1 907 461 €	23,54 €
Rennes	1 077 410 €	6,15 €
Saint-Brieuc	1 695 189 €	15,58 €
Saint-Malo	1 753 084 €	14,55 €
Trégor-Goëlo	2 001 515 €	20,00 €
Vallons de Vilaine	1 583 699 €	23,72 €
Vannes	1 929 682 €	14,57 €
Vitré-Porte de Bretagne	1 573 678 €	15,27 €

Les dotations garanties aux pays pour la période 2014-2016
(part de crédits régionaux)

Pays	Indice de péréquation	pop INSEE 2011	dot°/h	Dotation globale
Centre-Ouest Bretagne	0,100	97 274	53,33 €	5 187 611 €
Redon - Bretagne Sud[11]	0,185	60 331	48,26 €	2 911 810 €
Guingamp	0,248	79 417	44,57 €	3 539 365 €
Fougères	0,309	84 026	40,96 €	3 441 601 €
Centre-Bretagne	0,321	49 637	40,24 €	1 997 617 €
Morlaix	0,321	129 350	40,19 €	5 199 026 €
Trégor-Goëlo	0,336	120 021	39,35 €	4 722 484 €
Dinan	0,354	108 816	38,26 €	4 163 619 €
Pontivy	0,363	89 031	37,72 €	3 358 477 €
Lorient	0,374	215 670	37,09 €	8 000 168 €
Cornouaille	0,379	334 557	36,82 €	12 316 964 €
Ploërmel - Cœur de Bretagne	0,399	70 196	35,60 €	2 499 232 €
Saint-Malo	0,417	164 750	34,52 €	5 687 683 €
Brest	0,446	391 151	32,81 €	12 835 228 €
Saint-Brieuc	0,461	201 416	31,92 €	6 428 322 €
Auray	0,485	87 964	30,52 €	2 684 480 €
Vitré - Porte de Bretagne	0,550	102 261	26,64 €	2 724 695 €
Vannes	0,553	207 602	26,50 €	5 501 884 €
Vallons de Vilaine	0,604	65 848	23,48 €	1 545 961 €
Brocéliande	0,612	65 977	23,01 €	1 518 245 €
Rennes	0,754	485 328	14,58 €	7 075 413 €
Ensemble des Pays de Bretagne		**3 210 623**	**32,19 €**	**103 339 886 €**